

2025



14

Santé

Neuchâtel 2024

Classification suisse des interventions chirurgicales (CHOP)

Index systématique – Version 2025

Classification suisse des interventions chirurgicales (CHOP)

Index systématique – Version 2025

Rédaction Section Santé de la population,
domaine Classifications médicales
Éditeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Neuchâtel 2024

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: Secrétariat de codage
codeinfo@bfs.admin.ch

Rédaction: section Santé de la population, domaine
Classifications médicales

Contenu: section Santé de la population, domaine
Classifications médicales, OFS; et pour la base:
CMS Centers for Medicare and Medicaid Services

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 14 Santé

Langue du texte original: allemand

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Mise en page: section PUB, Publications et design visuel
Ce document a été produit automatiquement à partir de
banques de données. Il ne répond donc pas aux normes
typographiques des publications de l'OFS.

En ligne: www.statistique.ch

Imprimés: www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
order@bfs.admin.ch, tél. +41 58 463 60 60
Impression réalisée en Suisse

Copyright: OFS, Neuchâtel 2024
La reproduction est autorisée, sauf à des fins
commerciales, si la source est mentionnée.

Numéro OFS: 660-2500

ISBN: 978-3-303-14377-3

par électrocoagulation, thermocoagulation ou cryocoagulation» et 45.30.29 «Autre destruction endoscopique de lésion du duodénum», pour les remplacer par l'élément 45.30.21 «Destruction locale de lésion ou de tissu du duodénum, par endoscopie». Le procédé de destruction utilisé peut être indiqué au moyen d'un code supplémentaire (00.99.A-).

Dans la catégorie à 3 positions 45.3-, on a remplacé l'expression «de l'intestin grêle, sauf duodénum» par «dans le jéjunum et l'iléon» dans les libellés concernés. On a introduit l'exclusion «Excision ou destruction locale de lésion ou de tissu du jéjunum et de l'iléon, par endoscopie (45.35.-)» sous les codes 45.33 et 45.34. Ces codes figurent certes dans la même catégorie à 3 positions, mais il arrive que l'ordre d'apparition de «duodénum» et «jéjunum et iléon» porte à confusion pour la saisie des procédés «par endoscopie» et «autres». Ces exclusions servent à faciliter la recherche du bon code.

Fermeture d'orifice intestinal artificiel [stomie]

Grâce à une demande, on a ajouté entre parenthèses la remarque «(termino-terminale, latéro-terminale ou latéro-latérale)» à la phrase «Elle (la fermeture de stomie) comprend également la nouvelle anastomose nécessaire pour la fermeture» dans la note figurant sous la catégorie à 3 positions 46.5- «Fermeture d'orifice intestinal artificiel [stomie]».

Suture de lacération et fermeture d'une fistule du jéjunum et de l'iléon

L'expression «de l'intestin grêle, sauf duodénum» a également été remplacée par «dans le jéjunum et l'iléon» dans le libellé du code 46.73 «Suture de lacération du jéjunum et de l'iléon» et dans la sous-catégorie 46.74- «Fermeture d'une fistule du jéjunum et de l'iléon».

Destruction aux voies biliaires

Afin de faciliter la recherche de codes, on a ajouté l'exclusion «Destruction aux voies biliaires (51.99.11)» sous la catégorie à 3 positions 51.6- «Excision ou destruction locale de tissu ou de lésion des voies biliaires et du sphincter d'Oddii» et l'exclusion «Excision ou destruction endoscopique de lésion de voie biliaire et du sphincter d'Oddii (51.64.-)» dans l'élément 51.99.11 «Destruction aux voies biliaires».

Suture de la paroi abdominale et du péritoine

Deux demandes ont amené à revoir la catégorie à 3 positions 54.6- «Suture de la paroi abdominale et du péritoine».

On a supprimé le code 54.61 «Fermeture d'éviscération post-opératoire de la paroi abdominale».

On a subdivisé le code 54.62- «Suture différée de plaie abdominale granulante». Les codes de la sous-catégorie 54.62- se différencient en fonction du critère «en salle d'opération» et «autre lieu de traitement». La description complémentaire «Fermeture tertiaire de plaie sous-cutanée» figurant sous 54.62- a été supprimée.

Le code 54.66 «Suture de lacération de la paroi abdominale» a été supprimé. La description complémentaire «Fermeture primaire (suture) de lacération de la paroi abdominale» a été intégrée au nouveau code 54.6A.

On a créé trois nouveaux codes: le 54.6A «Fermeture primaire d'une plaie abdominale», le 54.6B «Fermeture secondaire d'une plaie abdominale du péritoine, des muscles ainsi que du fascia» et le 54.6C «Fermeture secondaire d'une plaie abdominale de la musculature ainsi que du fascia». On a repris sous 54.6A les «Exclusion – Omettre le code» figurant au préalable sous le code supprimé 54.66.

On a ajouté aux codes 54.6B et 54.6C l'«Exclusion – Omettre le code» «Si uniquement suture secondaire de la peau et du tissu sous-cutané de la paroi abdominale - Suture secondaire de la peau et du tissu sous-cutané, autre site (86.53.1E)» ainsi que des notes explicatives. On a de plus ajouté l'inclusion «Fermeture d'éviscération postopératoire de la paroi abdominale [opération d'éventration]» au code 54.6B et l'inclusion «Fermeture d'éviscération post-opératoire de la paroi abdominale avec péritoine fermé» au code 54.6C.

Dispositif externe pour traction des fascias à l'abdomen [traction de la paroi abdominale]

Suite à une demande, on a créé le code 54.99.52 «Pose chirurgicale d'un dispositif externe pour traction des fascias à l'abdomen [traction de la paroi abdominale], avec réglage de la force définissable». La durée d'utilisation de ce dispositif peut être indiquée avec les codes de la nouvelle sous-catégorie 93.5A.-, dont les codes terminaux permettent de distinguer entre «jusqu'à 6 jours de traitement» et «7 jours de traitement et plus». La pose ou le remplacement chirurgical d'un système de thérapie par pression négative avec anesthésie régionale ou générale, à l'abdomen ouvert (86.88.I3) doivent aussi être saisis à l'aide du code 54.99.52. Une exclusion du code 54.99.52 a été ajoutée à la catégorie à 3 positions 54.6- «Suture de la paroi abdominale et du péritoine» et au code 54.72 «Autre réfection de la paroi abdominale». Un «Coder aussi» 54.99.52 a été ajouté aux codes 83.89.14 «Allongement, raccourcissement et doublement de fascia, paroi thoracique, abdomen et dos» et 83.89.94 «Autres opérations plastiques de fascia, paroi thoracique, abdomen et dos».

Autre réfection de la paroi abdominale

Dans le code 54.72 «Autre réfection de la paroi abdominale», on a supprimé l'exclusion «Autre suture de muscle ou de fascia, paroi thoracique, abdomen et dos (83.65.14)». La suture de la paroi abdominale et du péritoine est saisie à l'aide de la catégorie à 3 positions 54.6-. Elle se situe avant la catégorie 54.7-. Une description complémentaire «Réparation de diastasis des grands droits» et une «Exclusion – Omettre le code» «Suture de la paroi abdominale et du péritoine (54.6-)» figurent sous le code 83.65.14 «Autre suture de muscle ou de fascia, paroi thoracique, abdomen et dos».

Chap. 10 Opérations du système urinaire (55–59)

Aspiration percutanée de rein (bassinnet)

Comme indiqué dans le point 3.2 de la circulaire 2024 no 2, on a ajouté des informations supplémentaires (une nouvelle description complémentaire et deux nouvelles exclusions) au code 55.92 «Aspiration percutanée de rein (bassinnet)».

Lyse d'adhérences d'ovaire et de trompe de Fallope (65.8-)

Lyse d'adhérences périrénales ou périurétérales par laparoscopie (59.03.-)

Lyse d'adhérences périvésicales par laparoscopie (59.12)

- 54.51 Lyse d'adhérences péritonéales, par laparoscopie
- 54.52 Lyse d'adhérences péritonéales, par chirurgie ouverte
- 54.59 Lyse d'adhérences péritonéales, autre

54.6 Suture de la paroi abdominale et du péritoine

EXCL Fermeture temporaire de la paroi abdominale (54.99.50)

EXCL Pose chirurgicale d'un dispositif externe pour traction des fascias à l'abdomen [traction de la paroi abdominale], avec réglage de la force définissable (54.99.52)

- 54.62 Suture différée de plaie abdominale granulante
 - 54.62.0 Détail de la sous-catégorie 54.62
 - 54.62.11 Suture différée de plaie abdominale granulante en salle d'opération
 - 54.62.19 Suture différée de plaie abdominale granulante, autre lieu de traitement
- 54.65 Fermeture définitive d'une fermeture temporaire de la paroi abdominale
- 54.67 Suture du mésentère, du grand ou du petit épiploon (après lacération)
 - EXCL** Omettre le code - Fermeture d'incision opératoire
- 54.68 Suture du péritoine, autre
- 54.69 Suture de la paroi abdominale, autre
- 54.6A Fermeture primaire d'une plaie abdominale

Fermeture primaire (suture) de lacération de la paroi abdominale

EXCL Omettre le code - Fermeture d'incision opératoire

Omettre le code - Si uniquement suture primaire de la peau et du tissu sous-cutané de la paroi abdominale - Suture primaire de la peau et du tissu sous-cutané, autre site (86.52.1E)

- 54.6B Fermeture secondaire d'une plaie abdominale du péritoine, des muscles ainsi que du fascia
 - INCL** Fermeture d'éviscération postopératoire de la paroi abdominale [opération d'événtration]

EXCL Omettre le code - Si uniquement suture secondaire de la peau et du tissu sous-cutané de la paroi abdominale - Suture secondaire de la peau et du tissu sous-cutané, autre site (86.53.1E)

Note: La fermeture secondaire d'une plaie abdominale codée sous 54.6B se réfère à la fermeture du péritoine, de la musculature et du fascia, avec ou sans fermeture du tissu sous-cutané et de la peau.

- 54.6C Fermeture secondaire d'une plaie abdominale de la musculature ainsi que du fascia

INCL Fermeture d'éviscération post-opératoire de la paroi abdominale avec péritoine fermé

EXCL Omettre le code - Si uniquement suture secondaire de la peau et du tissu sous-cutané de la paroi abdominale - Suture secondaire de la peau et du tissu sous-cutané, autre site (86.53.1E)

Note: La fermeture secondaire d'une plaie abdominale codée sous 54.6C se réfère à la fermeture de la musculature ainsi que du fascia, avec ou sans fermeture du tissu sous-cutané et de la peau. Le péritoine est intact.

54.7 Autre réparation de la paroi abdominale et du péritoine

54.71 Cure de laparoschisis

54.71.0 Détail de la sous-catégorie 54.71

- 54.71.00 Cure de gastroschisis, SAP
- 54.71.10 Cure de gastroschisis avec transplant ou prothèse
- 54.71.99 Cure de gastroschisis, autre

54.72 Autre réfection de la paroi abdominale

EXCL Pose chirurgicale d'un dispositif externe pour traction des fascias à l'abdomen [traction de la paroi abdominale], avec réglage de la force définissable (54.99.52)

54.73 Autre réparation du péritoine

Suture du ligament gastrocolique

54.74 Autre réparation de l'épiploon

Épiplorrhaphie

Grefe d'épiploon

Omentopexie

Réduction de torsion d'épiploon

EXCL Cardio-omentopexie (36.39.-)

54.75 Autre réparation du mésentère

Mésentéropexie

Plicature mésentérique

54.9 Autres opérations de la région abdominale

EXCL Ablation d'embryon intrapéritonéal (74.3)

Ablation de grossesse ectopique extratubaire (74.3)

54.91 Drainage abdominal percutané (ponction)

Abdominocentèse thérapeutique

Paracentèse thérapeutique

Ponction d'ascite thérapeutique

EXCL Création d'une fistule cutané-péritonéale (54.93)

Lavage péritonéal (54.25)

Ponction d'ascite diagnostique (54.26)

54.92 Extraction de corps étranger de la cavité péritonéale

54.93 Création d'une fistule cutané-péritonéale

Insertion de sonde permanente pour dialyse péritonéale *

54.94 Création d'un shunt péritonéo-vasculaire

Shunt péritonéo-veineux

54.95 Incision du péritoine

Exploration de shunt ventriculo-péritonéal au site péritonéal

Révision de cathéter distal de shunt ventriculaire

Révision de shunt ventriculo-péritonéal au site péritonéal

EXCL Incision du péritoine associée à laparotomie (54.11-54.19)

54.96 Injection d'air dans la cavité péritonéale

Confection d'un pneumopéritoine

- EXCL.** Pneumopéritoine pour collapsus de poumon (33.33)
Pneumopéritoine pour radiographie pelvien de contraste (88.12-88.13, 88.15)
- 54.97** Injection d'agent thérapeutique local dans la cavité péritonéale
EXCL. Dialyse péritonéale (54.98.-)
- 54.98** Dialyse péritonéale
EXCL. Insertion de sonde permanente pour dialyse péritonéale (54.93)
Lavage péritonéal (diagnostic) (54.25)
- Note:** Toute dialyse péritonéale effectuée doit être codée. Dans le traitement continu, un cycle de traitement débute à l'admission du patient et prend fin à la sortie du patient ou lorsque la procédure est interrompue pendant plus de 24 heures. Un nouveau codage n'est pas nécessaire pour les changements de filtre, de sac ou de système.
- 54.98.0** Détail de la sous-catégorie 54.98
- 54.98.00** Dialyse péritonéale, SAP
- 54.98.09** Dialyse péritonéale, autre
- 54.98.11** Dialyse péritonéale intermittente [DPI], assistée par une machine
- 54.98.2** Dialyse péritonéale continue, non assistée par une machine [CAPD], selon la durée
- 54.98.21** Dialyse péritonéale continue, non assistée par une machine [CAPD], jusqu'à 24 heures
- 54.98.22** Dialyse péritonéale continue, non assistée par une machine [CAPD], de plus de 24 heures jusqu'à 72 heures
- 54.98.23** Dialyse péritonéale continue, non assistée par une machine [CAPD], de plus de 72 heures jusqu'à 144 heures
- 54.98.24** Dialyse péritonéale continue, non assistée par une machine [CAPD], de plus de 144 heures jusqu'à 264 heures
- 54.98.25** Dialyse péritonéale continue, non assistée par une machine [CAPD], de plus de 264 heures jusqu'à 432 heures
- 54.98.26** Dialyse péritonéale continue, non assistée par une machine [CAPD], de plus de 432 heures
- 54.98.3** Dialyse péritonéale continue, assistée par une machine [APD], avec appareils supplémentaires, selon la durée
- 54.98.31** Dialyse péritonéale continue, assistée par une machine [APD], avec appareils supplémentaires, jusqu'à 24 heures
- 54.98.32** Dialyse péritonéale continue, assistée par une machine [APD], avec appareils supplémentaires, de plus de 24 heures jusqu'à 72 heures
- 54.98.33** Dialyse péritonéale continue, assistée par une machine [APD], avec appareils supplémentaires, de plus de 72 heures jusqu'à 144 heures
- 54.98.34** Dialyse péritonéale continue, assistée par une machine [APD], avec appareils supplémentaires, de plus de 144 heures jusqu'à 264 heures
- 54.98.35** Dialyse péritonéale continue, assistée par une machine [APD], avec appareils supplémentaires, de plus de 264 heures jusqu'à 432 heures
- 54.98.36** Dialyse péritonéale continue, assistée par une machine [APD], avec appareils supplémentaires, de plus de 432 heures
- 54.99** Autres opérations de la région abdominale
EXCL. Ablation de matériel de drainage péritonéal (97.82)
Ablation de matériel de drainage rétropéritonéal (97.81)
- 54.99.0** Détail de la sous-catégorie 54.99
- 54.99.00** Autres opérations de la région abdominale, SAP
- 54.99.09** Autres opérations de la région abdominale, autre
- 54.99.30** Résection de tissu de la région abdominale dont l'organe auquel il appartient est incertain
- 54.99.31** Debulking par laparotomie
- 54.99.40** Révision de fistule cutanéopéritonéale (cathéter à demeure)
- 54.99.41** Excision ou fermeture de fistule cutanéopéritonéale (cathéter à demeure)
- 54.99.50** Fermeture temporaire de la paroi abdominale
Cod. a.: Pose ou remplacement chirurgical de système de scellement sous vide avec anesthésie régionale ou générale, à l'abdomen ouvert (86.88.13)
- 54.99.51** Ouverture et remise en place d'une fermeture temporaire de la paroi abdominale
Cod. a.: Pose ou remplacement chirurgical de système de thérapie par pression négative avec anesthésie régionale ou générale, à l'abdomen ouvert (86.88.13)
- 54.99.52** Pose chirurgicale d'un dispositif externe pour traction des fascias à l'abdomen [traction de la paroi abdominale], avec réglage de la force définissable
Cod. a.: Durée d'utilisation d'un dispositif externe pour traction des fascias de l'abdomen [traction de la paroi abdominale], avec réglage de la force définissable, selon le nombre de jours de traitement (93.5A.1-)
Pose ou remplacement chirurgical de système de thérapie par pression négative avec anesthésie régionale ou générale, à l'abdomen ouvert (86.88.13)
- 54.99.60** Lobotomie
- 54.99.61** Relobotomie
- 54.99.72** Utilisation d'un implant pour renforcement de tissu d'entérostomie
- 54.99.8** Interventions sur et avec pompe de drainage continu d'ascite
- 54.99.80** Pose de cathéters ainsi que d'une pompe automatique programmable et rechargeable pour le drainage continu d'ascite
INCL. Dérivation dans la vessie
- 54.99.81** Révision sans remplacement de cathéters ainsi que de la pompe automatique programmable et rechargeable pour le drainage continu d'ascite
- 54.99.82** Élimination d'une obstruction mécanique de cathéters d'une pompe automatique programmable et rechargeable pour drainage continu d'ascite
- 54.99.83** Remplacement de pompe automatique programmable et rechargeable pour le drainage continu d'ascite

83.88.15	Plastie d'augmentation de tendon, région inguino-génitale et fesses [L]	83.88.99	Autres opérations plastiques de tendon, autre [L]
83.88.16	Plastie d'augmentation de tendon, membre inférieur [L]	83.89	Autres opérations plastiques de fascia
83.88.19	Plastie d'augmentation de tendon, autre site		Allongement de fascia
83.88.20	Plastie de remplacement de tendon, tête et cou [L]		Fascioplastie
83.88.21	Plastie de remplacement de tendon, épaule et aisselle [L]		Plastie de fascia *
83.88.22	Plastie de remplacement de tendon, bras et coude [L]		Plicature de fascia
83.88.23	Plastie de remplacement de tendon, avant-bras [L]	83.89.0	Détail de la sous-catégorie 83.89
83.88.24	Plastie de remplacement de tendon, paroi thoracique, abdomen et dos	83.89.00	Autres opérations plastiques de fascia, SAP [L]
83.88.25	Plastie de remplacement de tendon, région inguino-génitale et fesses [L]	83.89.10	Allongement, raccourcissement et doublement de fascia, tête et cou [L]
83.88.26	Plastie de remplacement de tendon, membre inférieur [L]	83.89.11	Allongement, raccourcissement et doublement de fascia, épaule et aisselle [L]
83.88.29	Plastie de remplacement de tendon, autres sites	83.89.12	Allongement, raccourcissement et doublement de fascia, bras et coude [L]
83.88.30	Constitution de matériel de greffe, tête et cou [L]	83.89.13	Allongement, raccourcissement et doublement de fascia, avant-bras [L]
83.88.31	Constitution de matériel de greffe, épaule et aisselle [L]	83.89.14	Allongement, raccourcissement et doublement de fascia, paroi thoracique, abdomen et dos
83.88.32	Constitution de matériel de greffe, bras et coude [L]		Cod. a.: Pose chirurgicale d'un dispositif externe pour traction des fascias à l'abdomen [traction de la paroi abdominale], avec réglage de la force définissable (54.99.52)
83.88.33	Constitution de matériel de greffe, avant-bras [L]	83.89.15	Allongement, raccourcissement et doublement de fascia, région inguino-génitale et fesses [L]
83.88.34	Constitution de matériel de greffe, paroi thoracique, abdomen et dos	83.89.16	Allongement, raccourcissement et doublement de fascia, membre inférieur [L]
83.88.35	Constitution de matériel de greffe, région inguino-génitale et fesses [L]	83.89.19	Allongement, raccourcissement et doublement de fascia, autre site
83.88.36	Constitution de matériel de greffe, membre inférieur [L]	83.89.20	Recouvrement de défaut de fascia, tête et cou [L]
83.88.39	Constitution de matériel de greffe, autres sites	83.89.21	Recouvrement de défaut de fascia, épaule et aisselle [L]
83.88.40	Ténodèse, tête et cou [L]	83.89.22	Recouvrement de défaut de fascia, bras et coude [L]
83.88.41	Ténodèse, épaule et aisselle [L]	83.89.23	Recouvrement de défaut de fascia, avant-bras [L]
83.88.42	Ténodèse, bras et coude [L]	83.89.24	Recouvrement de défaut de fascia, paroi thoracique, abdomen et dos
83.88.43	Ténodèse, avant-bras [L]	83.89.25	Recouvrement de défaut de fascia, région inguino-génitale et fesses [L]
83.88.44	Ténodèse, paroi thoracique, abdomen et dos	83.89.26	Recouvrement de défaut de fascia, membre inférieur [L]
83.88.45	Ténodèse, région inguino-génitale et fesses [L]	83.89.29	Recouvrement de défaut de fascia, autre site
83.88.46	Ténodèse, membre inférieur [L]	83.89.90	Autres opérations plastiques de fascia, tête et cou [L]
83.88.49	Ténodèse, autre site	83.89.91	Autres opérations plastiques de fascia, épaule et aisselle [L]
83.88.90	Autres opérations plastiques de tendon, tête et cou [L]	83.89.92	Autres opérations plastiques de fascia, bras et coude [L]
83.88.91	Autres opérations plastiques de tendon, épaule et aisselle [L]	83.89.93	Autres opérations plastiques de fascia, avant-bras [L]
83.88.92	Autres opérations plastiques de tendon, bras et coude [L]	83.89.94	Autres opérations plastiques de fascia, paroi thoracique, abdomen et dos
83.88.93	Autres opérations plastiques de tendon, avant-bras [L]		Cod. a.: Pose chirurgicale d'un dispositif externe pour traction des fascias à l'abdomen [traction de la paroi abdominale], avec réglage de la force définissable (54.99.52)
83.88.94	Autres opérations plastiques de tendon, paroi thoracique, abdomen et dos	83.89.95	Autres opérations plastiques de fascia, région inguino-génitale et fesses [L]
83.88.95	Autres opérations plastiques de tendon, région inguino-génitale et fesses [L]		
83.88.96	Autres opérations plastiques de tendon, membre inférieur [L]		
83.88.97	Autres opérations plastiques de tendon, autres sites		

- 86.88.G6 Couverture temporaire de tissu mou par de la peau xénogénique, non étendu, à la main [L]
- 86.88.GD Couverture temporaire de tissu mou par de la peau xénogénique, non étendu, au pied [L]
- 86.88.GE Couverture temporaire de tissu mou par de la peau xénogénique, non étendu, autre site
- 86.88.H Couverture temporaire de tissu mou par de la peau xénogénique, étendu
- 86.88.H1 Couverture temporaire de tissu mou par de la peau xénogénique, étendu, à la tête
- 86.88.H6 Couverture temporaire de tissu mou par de la peau xénogénique, étendu, à la main [L]
- 86.88.HD Couverture temporaire de tissu mou par de la peau xénogénique, étendu, au pied [L]
- 86.88.HE Couverture temporaire de tissu mou par de la peau xénogénique, étendu, autre site
- 86.88.I Pose ou remplacement chirurgical d'un système de thérapie par pression négative avec anesthésie régionale ou générale
- Cod. a.: Durée du traitement (93.57.-)
- EXCL** Omettre le code - Application d'un système de pansement prophylactique (à pression négative) sur surface de lésion intacte ou dans le cadre de la fermeture primaire de la plaie
- Note: Ce code ne peut être utilisé que si l'intervention est effectuée sous anesthésie en salle d'opération. Ce code ne doit pas être utilisé pour le seul retrait sans anesthésie d'un système pour le traitement par pression négative dans la région de la peau et du tissu sous-cutané ou pour un changement de pansement. Pour la pose ou le remplacement d'un système pour le traitement par pression négative sans anesthésie ou seulement sous anesthésie de surface, il faut utiliser un code du groupe 86.88.J-.
- 86.88.I1 Pose ou remplacement chirurgical de système de thérapie par pression négative avec anesthésie régionale ou générale, à portée profonde, aux os et articulations des extrémités [L]
- 86.88.I2 Pose ou remplacement chirurgical de système de thérapie par pression négative avec anesthésie régionale ou générale, à portée profonde, au thorax, au médiastin et au sternum
- 86.88.I3 Pose ou remplacement chirurgical de système de thérapie par pression négative avec anesthésie régionale ou générale, à l'abdomen ouvert**
- 86.88.I4 Pose ou remplacement chirurgical de système de thérapie par pression négative avec anesthésie régionale ou générale, endorectale
- 86.88.I5 Pose ou remplacement chirurgical de système de thérapie par pression négative avec anesthésie régionale ou générale, au tissu cutané et sous-cutané
- 86.88.I6 Pose ou remplacement de système de thérapie par pression négative avec anesthésie régionale ou générale, autre site
- 86.88.I7 Pose ou remplacement chirurgical d'un système de thérapie par pression négative avec anesthésie régionale ou générale, à portée profonde, dos (cervical à sacré)
- 86.88.I8 Pose ou remplacement chirurgical d'un système de thérapie par pression négative avec anesthésie régionale ou générale, à portée profonde, bassin, vulve, périnée
- 86.88.J Pose ou remplacement de système de thérapie par pression négative sans anesthésie régionale ou générale
- Cod. a.: Durée du traitement (93.57.-)
- 86.88.J1 Pose ou remplacement de système de thérapie par pression négative, aux os et aux articulations des membres supérieurs et inférieurs [L]
- 86.88.J2 Pose ou remplacement de système de thérapie par pression négative, au thorax et au sternum
- 86.88.J3 Pose ou remplacement de système de thérapie par pression négative au niveau de la peau et du tissu sous-cutané
- 86.88.J4 Pose ou remplacement de système de thérapie par pression négative, autre site
- 86.88.J5 Pose ou remplacement de système de thérapie par pression négative, dos (cervical à sacré)
- 86.88.J6 Pose ou remplacement de système de thérapie par pression négative, bassin, vulve et périnée
- 86.89 Autre réparation et reconstruction de peau et de tissu sous-cutané
- EXCL** Génomoplastie d'augmentation (76.68)
Génomoplastie de réduction (76.67)
- 86.8A Couverture de tissu mou et remplacement de la peau par thérapie cellulaire
- 86.8A.0 Détail de la sous-catégorie 86.8A
- 86.8A.00 Couverture de tissu mou et remplacement de la peau par thérapie cellulaire, SAP
- 86.8A.09 Couverture de tissu mou et remplacement de la peau par thérapie cellulaire, autre
- 86.8A.1 Couverture de tissu mou et remplacement de la peau par kératinocytes cultivés avec application sous forme de feuille, non étendue
- Cultured Epithelial Sheet
- 86.8A.11 Couverture de tissu mou et remplacement de la peau par kératinocytes cultivés avec application sous forme de feuille, non étendue, à la tête
- EXCL** Couverture non étendue de tissu mou par des kératinocytes obtenus en culture, lèvre (27.59.20)
- 86.8A.16 Couverture de tissu mou et remplacement de la peau par kératinocytes cultivés avec application sous forme de feuille, non étendue, à la main [L]
- 86.8A.1D Couverture de tissu mou et remplacement de la peau par kératinocytes cultivés avec application sous forme de feuille, non étendue, au pied [L]
- 86.8A.1E Couverture de tissu mou et remplacement de la peau par kératinocytes cultivés avec application sous forme de feuille, non étendue, autre site
- 86.8A.2 Couverture de tissu mou et remplacement de la peau par kératinocytes cultivés avec application sous forme de feuille, étendue
- Cultured Epithelial Sheet
- 86.8A.21 Couverture de tissu mou et remplacement de la peau par kératinocytes cultivés avec application sous forme de feuille, étendue, à la tête

- Caractéristique minimale point 2, traitement:
Soins, prise en charge et suivi de l'état infectieux du porteur d'agents infectieux multirésistants ou de l'infection à agents infectieux multirésistants par le personnel qualifié préposé à l'hygiène en cas de colonisation par des agents infectieux multirésistants, par des infectiologues disposant des connaissances spécialisées nécessaires avec le soutien du personnel qualifié préposé à l'hygiène en cas d'infection à agents infectieux multirésistants. Le concept spécifique à l'hôpital pour le traitement des patients porteurs d'agents infectieux multirésistants doit être mis en œuvre en faisant appel aux spécialistes d'hygiène hospitalière et d'infectiologie.
- Le traitement comprend:
a) Isolement strict (individuel ou en cohorte) avec espace sanitaire séparé ou chaise percée dans les cas où cette mesure d'hygiène est indiquée (prévention des infections croisées). Les mesures sont conformes aux mesures standard d'hygiène en vigueur dans l'hôpital.
b) Le traitement avec isolement strict génère chaque jour des dépenses. Ces dépenses concernent également l'isolement/le traitement préventif de patients à haut risque. En plus de l'isolement, ces dépenses comprennent les mesures de protection, de nettoyage, d'élimination, ainsi que, selon l'indication, divers traitements antiseptiques, l'administration de médicaments spécifiques à l'agent infectieux, d'autres mesures diagnostiques et la formation des patients et des proches. Toutes les mesures sont définies dans les éléments clés du document «Exigences structurelles minimales en matière de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins (IAS) pour les patients hospitalisés dans des hôpitaux de soins aigus en Suisse», en particulier: «Élément clé n° 1: Directives et instructions», «Élément clé n° 2: Matériel et équipements», «Élément clé n° 3: Organisation de l'hygiène hospitalière et dotation du personnel» et «Élément clé n° 4: Formation».
- 93.59.50 **Traitement complexe de colonisation ou d'infection à agents infectieux multirésistants, jusqu'à 6 jours de traitement**
- 93.59.51 **Traitement complexe de colonisation ou d'infection à agents infectieux multirésistants, d'au moins 7 à 13 jours de traitement**
- 93.59.52 **Traitement complexe de colonisation ou d'infection à agents infectieux multirésistants, d'au moins 14 à 20 jours de traitement**
- 93.59.53 **Traitement complexe de colonisation ou d'infection à agents infectieux multirésistants, 21 jours et plus de traitement**
- 93.59.7 **Traitement dermatologique complexe multimodal: Traitement dermatologique du corps entier**
- 93.59.70 **Traitement dermatologique du corps entier (min. 2x par jour)**
- 93.59.71 **Traitement dermatologique du corps entier (min. 2x par jour), balnéothérapie ou photothérapie**
- 93.59.72 **Traitement dermatologique du corps entier (min. 2x par jour), balnéothérapie ou photothérapie, mesures allergologiques, diététiques (régime d'élimination) ou psychosomatiques**
- 93.59.73 **Traitement dermatologique du corps entier (min. 2x par jour), balnéothérapie ou photothérapie, mesures allergologiques, diététiques (régime d'élimination) ou psychosomatiques, traitement spécifique par perfusion parentérale**
- 93.59.74 **Traitement dermatologique du corps entier (min. 2x par jour), balnéothérapie ou photothérapie, mesures allergologiques, diététiques (régime d'élimination) ou psychosomatiques, traitement spécifique par perfusion parentérale, éducation du patient (p.ex. parents-enfant)**
- 93.5A **Durée d'utilisation d'un dispositif externe pour traction des fascias de l'abdomen [traction de la paroi abdominale], avec réglage de la force définissable**
- Cod. a.:** Pose chirurgicale d'un dispositif externe pour traction des fascias à l'abdomen [traction de la paroi abdominale], avec réglage de la force définissable (54.99.52)
- 93.5A.1 **Durée d'utilisation d'un dispositif externe pour traction des fascias de l'abdomen [traction de la paroi abdominale], avec réglage de la force définissable, selon le nombre de jours de traitement**
- 93.5A.11 **Utilisation d'un dispositif externe pour traction des fascias de l'abdomen [traction de la paroi abdominale], avec réglage de la force définissable, jusqu'à 6 jours de traitement**
- 93.5A.12 **Utilisation d'un dispositif externe pour traction des fascias de l'abdomen [traction de la paroi abdominale], avec réglage de la force définissable, 7 jours et plus de traitement**
- 93.5B **Traitement conservateur d'une fistule entéro-cutanée [fistule intestinale externe] ou d'une stomie**
- EXCL.** *Traitement d'une fistule ou d'une stomie par du personnel infirmier sans diplôme postgrade en stomathérapie - Groupe de prestations 4 Soins des plaies - Prise en charge des stomies - Traitement de soins infirmiers complexes (99.C-)*
- Note:** Caractéristiques minimales:
La sous-catégorie 93.5B.- sert à coder le traitement d'une fistule entéro-cutanée ou d'une stomie ainsi que les conseils en soins de stomie réalisés par un stomathérapeute. Les soins d'une fistule ou d'une stomie par du personnel infirmier (sans diplôme postgrade en stomathérapie) ne comptent pas parmi les soins sous 93.5B.-. Si seuls des conseils sont prodigués, sans traitement de la fistule entéro-cutanée ou de la stomie, on ne saisit pas de code de la sous-catégorie 93.5B.-, mais le code 00.95.34 «Instruction du patient et de ses proches dans les soins de stomie, par jour avec conseil».
- 93.5B.1 **Traitement d'une fistule entéro-cutanée [fistule intestinale externe] ou d'une stomie, selon le nombre de traitements**
- 93.5B.11 **Traitement d'une fistule entéro-cutanée [fistule intestinale externe] ou d'une stomie, jusqu'à 5 traitements**
- 93.5B.12 **Traitement d'une fistule entéro-cutanée [fistule intestinale externe] ou d'une stomie, 6 à 10 traitements**

Toutes les hospitalisations sont saisies dans le cadre du Relevé Séjours stationnaires en hôpitaux (SpiGes).

Ce relevé, effectué par tous les hôpitaux et cliniques, porte sur les données administratives, les informations sociodémographiques des patients, ainsi que les diagnostics et traitements. Pour saisir ces informations, deux classifications médicales sont utilisées. Il s'agit d'une part de la CIM-10-GM pour les diagnostics et d'autre part de la classification suisse des interventions chirurgicales (CHOP) pour les traitements.

Le codage des diagnostics et traitements est soumis à des directives précises. Le domaine des classifications médicales de l'OFS rédige, révisé et adapte au besoin ces directives, s'occupe de la maintenance des dites classifications et du soutien des personnes chargées du codage.

Les versions 2025 des index systématique et alphabétique de la CHOP entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2025 en Suisse. Ces index sont disponibles en allemand, français et italien ainsi que dans différents formats (PDF, CSV, version imprimée). La version allemande de l'index systématique constitue la version de référence.

En ligne

www.statistique.ch

Imprimés

www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique
CH-2010 Neuchâtel
order@bfs.admin.ch
tél. +41 58 463 60 60

Numéro OFS

660-2500

ISBN

978-3-303-14377-3

Les informations publiées ici contribuent à mesurer la réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) n° 3 «**Bonne santé et bien-être**», de l'Agenda 2030 des Nations Unies. En Suisse, c'est le système d'indicateurs MONET 2030 qui assure le suivi de la mise en œuvre de ces objectifs.



Système d'indicateurs MONET 2030

www.statistique.ch → Statistiques → Développement durable
→ Système d'indicateurs MONET 2030

**La statistique
compte pour vous.**

www.la-statistique-compte.ch